
Règlement du Championnat de Vendée jeune de palet fonte

Ce championnat est organisé par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural (CDSMR) et la Commission Vendéenne Du Palet (CVDP)

Il se déroule sur **9 après-midi, dans 9 communes différentes (9 matchs de championnat)** et, est ouvert à tous les jeunes de moins de 18 ans licenciés d'un club ou non licenciés. Pour participer au championnat jeune, le joueur doit être né à partir du 1^{er} janvier 2009 pour les 18 ans et à partir du 1^{er} janvier 2013 pour les 14 ans.

Ce championnat a réuni 53 jeunes durant la saison 2025-2026 (16 jeunes en 18 ans et 37 jeunes en 14 ans)

Le but de ce championnat

Faire un classement des meilleurs joueurs et joueuses de palet et inciter les jeunes à pratiquer le jeu du palet comme les adultes.

La particularité

Chaque participant joue 7 parties (voir 6 parties s'il y a du retard) par après-midi en tête à tête et change d'adversaire à chaque partie. Les parties se jouent en 13 points gagnants et chaque joueur possède 3 palets. Si la salle n'est pas assez grande et suivant le nombre de plaques pouvant être installées, les parties se joueront en doublette à 13 points et 3 palets chacun. Chaque joueur se voit attribuer les points comme suit :

- Partie gagnée à 13 points marque 6 points
- Partie perdue à 12 ou 11 points marque 4 points
- Partie perdue à 10 ou 9 points marque 3 points
- Partie perdue à 8, 7 ou 6 points marque 2 points
- Partie perdue à 5, 4 ou 3 points marque 1 point
- Partie perdue à 2, 1 ou 0 points marque 0 point

1 joueur exempt marque 6 points (partie gagnée 13 à 7)

Important : Lorsqu'un joueur est en retard de 5 minutes après le coup de sifflet, ce joueur perd la partie 0 à 13 s'il joue en tête à tête et dans le cas d'une doublette, les 4 joueurs font la partie, le joueur en retard perd 0 à 13 et les autres joueurs gardent les points du score.

Le classement

Un classement par après-midi est défini à l'issue de la 7^{ème} partie comme suit :

- Addition des points réels (Pts) marqués lors des parties jouées.
- Addition et différence des buts (Goal-average) marqués entre le pour et le contre.
- Addition des buts (Pour) marqués lors des parties jouées.
- En cas d'ex-aequo, le classement sera départagé par cumul P6, P5, etc...

Un classement général est cumulé à l'issue de chaque journée comme suit :

- Cumul des points réels (Pts) marqués lors de chaque après-midi.
- Cumul des différences de buts (Goal-average) marqués entre le pour et le contre.
- Cumul des buts (Pour) marqués lors des parties jouées.

La remise des prix

Des cartes-cadeaux récompensent les 4 meilleurs joueurs de chaque journée dans chaque catégorie (14 et 18 ans). Elles seront remises à la fin de chaque journée de championnat.

La finale

Au dernier match (finale), chaque jeune est récompensé d'un petit trophée.

Si un jeune n'est pas présent lors de cette dernière journée mais qu'il a participé au moins à 5 journées, il recevra ce petit trophée

Lors de la réunion de clôture, les trophées seront donnés pour les champions 14 et 18 ans ainsi que les 2èmes et 3èmes et la (ou les) meilleure féminine. Des fanions seront aussi donnés aux champions 14 et 18 ans. La féminine sera récompensée si elle participe à 5 matchs minimum.

Nos besoins

Trouver des associations qui peuvent le samedi après-midi mettre à la disposition des jeunes, une salle de sport chauffée et suffisamment grande pour installer 15 à 20 plaques voir plus, ces associations se doivent de trouver les plaques nécessaires et les jeux de palets au bon déroulement des rencontres.

Fonctionnement

Un lot de 8 cartes-cadeaux sera distribué aux 4 premiers de chaque catégorie. Les cartes-cadeaux sont prises en charge par le CDSMR section palet et la CVDP. Tous les frais annexes au bon déroulement des rencontres sont pris à 50/50 entre le CDSMR section palet et la CVDP.

La recette du bar est attribuée au club organisateur, les tarifs applicables sont ceux du championnat adulte.

Le responsable à la commission du championnat de Vendée jeune est chargé de transmettre les résultats au secrétaire de la CVDP, ce dernier les publiera sur le site internet (www.le-palet.com) et les adressera aux présidents des clubs, dans les jours suivant la compétition.

La commission du championnat de Vendée jeune se réserve le droit à tout moment de modifier le déroulement du match en cas de force majeure.

- Les inscriptions se font de 14h00 à 14h30
La 1^{ère} partie est affichée à partir de 14h35
- Les joueurs qui arrivent entre 14h30 et 14h45 peuvent s'inscrire mais ne jouent pas la 1^{ère} partie, ils perdent celle-ci (0 à 13) et marquera 0 point
- Il est impératif pour le club qui reçoit que la salle soit ouverte dès 14h00 afin que les joueurs puissent s'inscrire, s'entraîner et être au chaud.
- Les adultes doivent laisser libre les plaques dès que les jeunes viennent jouer leur partie, les plaques sont mises à disposition pour que les jeunes puissent s'entraîner ou jouer leurs parties, les adultes peuvent lancer quelques palets mais ne doivent en aucun cas gêner le déroulement de la compétition.
- Les adultes (Parents ou accompagnateurs) doivent laisser les jeunes faire leur partie sans s'interposer. S'il y a un litige entre deux joueurs (Choix du point entre deux palets...), un responsable de la CVDP interviendra.

Il peut se présenter deux cas de figure (A et B) durant la saison du championnat jeune

- A. Si les moins de 14 ans et les moins de 18 ans ont un minimum de 6 joueurs chacun, il y aura un tirage pour chaque groupe
Ex : moins de 14 ans / 8 joueurs – tirage de 8 joueurs
Moins de 18 ans / 14 joueurs – tirage de 14 joueurs
- B. Si un groupe a un nombre inférieur à 6 joueurs, on rassemble les 2 groupes en un tirage
Ex : moins de 14 ans / 5 joueurs
Moins de 18 ans / 13 joueurs
Tirage à 18 joueurs

Soit les deux groupes jouent chacun de leur côté ou les deux groupes jouent ensemble, mais cela ne changera rien pour le classement, il y aura un classement pour les moins de 14 ans et un classement pour les moins de 18 ans

IMPORTANT

Assurance

Responsabilité civile : L'organisation est assurée pour les risques civils de l'épreuve auprès de la compagnie d'assurance Groupama, assureur de la Fédération Nationale Sport en Milieu Rural.

Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Droit à l'image

De par sa participation à l'une des courses, chaque concurrent autorise expressément le CDSMR 85 (ou ses ayants-droit tels que partenaires et média) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Respect :

Chaque jeune doit le respect envers son adversaire, les bénévoles du club organisateur et de la commission, idem pour les accompagnateurs, des sanctions peuvent être prises s'il y a manque de respect

Merci de respecter ces quelques règles pour le bon déroulement de la compétition

Les responsables de la Commission Vendéenne Du Palet

Catégorie 18 ans

1^{er} Evan Soulard de la Boissière de Montaigu

2^{ème} Enzo Roy de St André sur Sèvre

3^{ème} Coraline Roy de St André sur Sèvre

Catégorie 14 ans

1^{er} Lucas Chagnoleau de St Germain de Prinçay

2^{ème} Mewan Naudon de Chauché

3^{ème} Hugo Naulleau de Froidfond

Meilleure féminine 18 ans

1) Coraline Roy de St André sur Sèvre

Meilleure féminine 14 ans

1) Léa Boudaud de la Boissière de Montaigu

2) Agathe Roger de Ste Hermine

3) Emelyne Mehidi de Treize-Septiers

Commission championnat et coupe de Vendée jeune

Mail : [cvdp85.jeunes@sportrural.fr](mailto:cvd85.jeunes@sportrural.fr)

Responsable championnat : Eric Rautureau – tél. 0616070468

Responsable coupe : Hubert Vrignaud – tél. 0615269324

Jacky Chevallereau, Florian Bonnaudet, Jean-Philippe Menuet, Olivier Buchou